



Vennes

COUP DE JEUNE ANNONCÉ

La restructuration du secteur Jean-Jacques Rousseau, lancée par Bourg Habitat et la Ville, va désenclaver le quartier et lui donner des allures de cité-jardin.

Après la démolition des cités d'urgence Abbé Pierre, remplacées en 2018 par dix pavillons, Bourg Habitat poursuit la restructuration du quartier, en partenariat avec la Ville. Édifié en 1959, un premier immeuble de la place Jean-Jacques Rousseau a été démoli

en octobre dernier. Au printemps débiteront les travaux de construction d'un bâtiment de deux étages pour le remplacer (esquisse ci-dessus).

À terme, Bourg Habitat va déconstruire sur ce secteur une centaine de logements et en reconstruire autant. Le bailleur réhabilitera également 95 logements. Fini les barres d'immeubles qui cloisonnaient le quartier, les bâtiments seront plus petits, moins denses, mixant habitats collectif et individuel. Autour, les espaces publics et les modes de déplacements seront repensés pour faire du quartier une cité-jardin où il fera bon circuler et se retrouver. Un jardin sera aménagé sur l'ancienne place Jean-Jacques Rousseau très minérale, il sera relié au parc Colette accueillant un espace sportif. Une nouvelle rue sera créée entre la rue Verlaine et le jardin Rousseau.

100 logements démolis,
101 reconstruits et
95 réhabilités

Déneigement

Par temps de neige ou de verglas, les services municipaux sont à pied d'œuvre pour déneiger les 150 km de rues prioritaires empruntées par les bus et les axes principaux (à l'exception de 15 km de voies à grande circulation déneigées par le Conseil départemental). Puis 160 km de voies secondaires sont traitées, ainsi que les trottoirs d'accès aux écoles, aux gymnases, aux arrêts de bus, aux parcs... Le règlement de voirie impose aux riverains et aux commerçants de déneiger devant chez eux pour permettre le cheminement en toute sécurité. Certaines opérations mécanisées de lavage ou de balayage des voiries sont suspendues en cas de températures négatives.



Bourg-en-Bresse
 @Bourg_en_Bresse 11 déc.

Vos stationnements vélo sécurisés et proches de vous à #bourgenbresse ! Retrouvez vos box vélo installés par les agents de la Ville : ➔ Place Bernard ➔ Square Joubert ➔ Champ de Foire Pour des déplacements encore plus pratiques ! #ecologie #proximité

Eau et assainissement

TRANSFERT À L'AGGLOMÉRATION

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg (CA3B).

La régie de Bourg-en-Bresse (notre photo) devient intercommunale et elle exercera la compétence « eau potable » en direct pour les communes de Bourg, de Péronnas, de Saint-Just, de Cize et de Pouillat. Sur le reste du territoire, 4 syndicats des eaux assureront cette compétence en confiant la distribution de l'eau à des délégataires privés (Saur, Suez, Sogedo, Aqualter).

La compétence « Assainissement collectif » est également reprise par CA3B depuis le 1^{er} janvier. La Régie intercommunale de l'assainissement exploitera le service pour 60 communes en s'appuyant sur des agents communaux pour la gestion de certains ouvrages. Pour les 15 autres communes, le service se poursuit en délégation de service public, avec des contrats qui seront menés à leur terme.



Bouvent, quel parc pour demain ?

En octobre dernier, la Ville de Bourg-en-Bresse a consulté les usagers du parc de loisirs de Bouvent pour connaître leurs habitudes et savoir comment ils imaginent ce site à l'avenir. 617 personnes ont répondu à l'enquête ; parmi elles, 63 % de femmes et 69 % de Burgiens. Lieu de promenade et de détente avant tout, Bouvent reste une destination privilégiée pour le sport et pour s'oxygéner en famille. À la lumière des résultats et des suggestions des usagers, le parc de loisirs de Bouvent sera réaménagé et des équipements complémentaires verront le jour dès cette année.



SERGE BUATHIER

L'orientation en question

Nouvelle formule pour le 18^e salon de l'orientation. Désormais intitulé Ain'Formations Orientation, ce temps fort ne concerne plus uniquement les collégiens, mais s'adresse à tous les étudiants du CAP au Bac+5. Il change également de date : auparavant organisé à la mi-mars, le salon se tiendra du 31 janvier au 2 février à Ainterexpo.

37 accidents de la circulation, dont 2 mortels et 17 subis par des piétons et des cyclistes, ont été recensés en 2017 à Bourg par la police nationale. Des chiffres en baisse continue sur les 10 dernières années où la moyenne se situait à 60 accidents par an.

Des panneaux solaires sur votre toit ?

Les panneaux solaires sur votre toit, vous y pensez ? Pour savoir si la pose est possible et intéressante chez vous, rendez-vous sur le cadastre solaire de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg : agglom-bourgenbresse.insunwetrust.solar. Vous aurez ainsi une simulation instantanée sur votre habitation et une estimation chiffrée sur 20 ans du volume de production par an et des gains escomptés.

Des caméras pour sécuriser

Protéger et non surveiller,

c'est l'objectif du système de vidéoprotection que la Ville va déployer dans les rues et les secteurs où des problèmes de tranquillité publique ont été identifiés avec le référent sûreté. L'avenue Alsace-Lorraine, les rues Jules Migonney, Victor Basch, la place Edgar Quinet, l'angle des rues Littré et République et l'angle des rues Samaritaine et République ont ainsi été équipés. Suivront la place Neuve, les rues Notre-Dame et Bichat, le cours de Verdun et la place des Bons-Enfants puis en 2020, le souterrain du Mail et la gare de Bourg. Ces caméras ont pour but de prévenir, de dissuader et de protéger. Les images permettront d'identifier des individus dans le cadre d'enquêtes bien précises, par exemple dans le cadre de cortèges dangereux en centre-ville.

1 600

ménages

burgiens recevront chez eux, du 19 janvier au 23 février 2019, des questionnaires pour le recensement de la population, déposés par 9 agents recenseurs munis d'une carte officielle. La loi rend obligatoire la participation au recensement pour permettre à l'Insee d'établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Opération "quartier propre" aux Vennes

Le conseil citoyen et des volontaires ont collectés 27 kg de déchets ménagers le 15 décembre dernier.

La tête sur les épaules

Vous l'avez sans doute remarqué, certaines statues du tombeau de Philibert le Beau dans l'église du monastère royal de Brou sont incomplètes. C'est le cas de la Sibylle de Cumes qui fut décapitée en 1831. Une petite tête en albâtre donnée au musée de Saint-Omer a été identifiée comme appartenant à cette sibylle. Un transfert de propriété entre la Ville de Saint-Omer et l'État va permettre de reconstituer la sibylle près de deux siècles après son vandalisme.



ROMUALD TANZILLI

Chenilles processionnaires : c'est le moment d'agir

Des pièges existent pour lutter contre les chenilles processionnaires qui colonisent les pins :

ces colliers sont destinés à recueillir ces insectes très urticants lorsqu'ils descendent des arbres à la fin de l'hiver pour s'enfouir dans le sol. Une fois prisonniers à l'intérieur du sac, il faut les congeler pendant trois jours avant de s'en débarrasser dans les ordures ménagères. Le service Hygiène et Santé publique de la Ville peut vous conseiller ou vous aider à installer le piège, gratuitement et sur rendez-vous. Attention au démarchage abusif en la matière.

+ 04 74 42 45 50



DR



La question : Pourquoi la Ville édite-t-elle un DICRIM ?



La réponse :

Vous trouverez dans ce numéro du *C'est à Bourg* de janvier-février 2019 le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la Ville de Bourg-

en-Bresse (ou DICRIM).

La loi impose de prévoir la protection des populations en cas d'événement grave. À ce titre, la Ville a élaboré, en lien avec la Préfecture et les services de secours, son Plan Communal de Sauvegarde. Même si la commune de Bourg ne se trouve pas dans une zone de forte dangerosité, elle a parfois été touchée par des épisodes d'inondations. Sans attendre la venue d'événements importants sur notre territoire, le DICRIM permet de s'organiser, de connaître les risques et les mesures prévues en cas d'incidents majeurs, les bons réflexes à adopter pour se protéger.

Si vous n'avez pas trouvé le DICRIM dans votre magazine, il est disponible à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes et téléchargeable sur le site de la Ville www.bourgenbresse.fr

Restauration scolaire MANGER MIEUX, JETER MOINS !

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, la Ville adopte un plan d'actions pour adapter les quantités servies, réduire le gaspillage, augmenter les produits bio, locaux et équitables dans les assiettes et proposer un menu végétarien par semaine. Une étude menée dans différents groupes scolaires bourgiens a montré qu'en moyenne, 30 % du repas servi était jeté. Principalement mises en cause : les portions jugées trop grosses. Par exemple, le pain ne sera plus servi systématiquement, mais laissé au choix de l'enfant, tout comme le fromage. Les fruits ne seront plus donnés en entier mais coupés en morceaux. Le but est que chaque enfant mange selon son appétit. Les économies générées par cette lutte contre le gaspillage seront réorientées pour augmenter les produits de qualité et aboutir à des menus composés de produits à 39 % locaux, 32,5 % bio et 7,5 % issus du commerce équitable. Un gain de qualité sans augmentation du coût pour les familles !

257

jours en un an, c'est le taux d'occupation de l'appartement relais du CCAS de Bourg

qui a ouvert en septembre 2017 pour répondre aux besoins temporaires de logement à la suite de sinistres ou de ruptures dans le parcours de logement. Cinq familles ont été accueillies de 13 à 88 jours, le temps de trouver un nouveau toit avec l'aide du service Action sociale de la Ville.

+ Maison sociale : 04 74 45 35 35
polelogement@bourgenbresse.fr